

Le jeudi 21 octobre 2021 à 18h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Brigitte PISTRE, le Maire.

La séance était publique.

Étaient présents : Brigitte PISTRE, Fabien MASSON, Betty MORICE, Gérard TRÉCUL, Fabrice CUVIER, Dominique BEQUIGNON, Joël DESTOUCHES, Marion LE BARS, Mireille LEROY, Agnès de PÉTIGNY, Romain TAILLANDIER, Olivier VALY.

Isabelle LAVIE (présente en visio, donnant pouvoir à Brigitte PISTRE).

Était absente : Murièle GIROUX (donnant pouvoir à Mireille LEROY).

Marion LE BARS est nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 11/10/2021

Date de publication : 22/10/2021

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-verbal du 03/09/2021 : à l'unanimité.

2. Annulation d'une location de salle des fêtes :

Mme le Maire fait lecture d'un courrier émanant de M. et Mme SUEUR Jérôme demeurant l'Aubinière 28160 Moulhard sollicitant le remboursement de la location de la salle des fêtes prévue le 08 et 09/08/2020 suite à report puis annulation de l'événement. Après délibération, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder au remboursement, soit 300€.

3. Bons d'achat de Noël :

Lors du Conseil d'administration du 15/10/2021, les membres du CCAS ont décidé de renouveler la distribution aux aînés de 70 ans et plus habitant Frazé, de 2 bons d'achat de 15€ pour les fêtes de fin d'année.

Le Conseil municipal confirme à l'unanimité la décision du CCAS, d'offrir deux bons d'achat pour Noël d'une valeur de 15€,

Ces bons seront valables jusqu'au 30/04/2022 inclus à faire valoir soit à la Charcuterie Spécialités du Champ de Mars de Frazé, soit à l'Etape des Saveurs (restaurant ou à l'épicerie) de Frazé.

4. Schéma directeur d'assainissement public :

Mme le Maire présente au Conseil municipal les conclusions de la mise à jour du schéma directeur réalisé en 2020-2021 sur le réseau d'assainissement collectif et sur le fonctionnement de la station d'épuration.

Ce document propose un tableau de bord établissant un programme hiérarchisé et chiffré des travaux d'assainissement collectif permettant de comparer plusieurs scénarii.

Après délibération, le Conseil municipal :

- approuve à l'unanimité le schéma directeur présenté,
- décide de procéder pour l'instant aux travaux ciblés en priorité 1, soit la déconnexion des avaloirs du réseau d'eaux usés pour 2022 estimée à 9600€ HT,
- d'établir une programmation des travaux sur plusieurs années,
- de solliciter les subventions auprès du Conseil départemental au titre du FDI et de l'Agence de l'eau.

5. La Passerelle : demande de subventions pour 2022 :

Suite au dépôt de dossier de demande de subvention auprès des services de l'Etat et du Conseil départemental en février 2021, concernant le dossier dénommé la Passerelle, pour création et

équipement d'un espace de coworking, d'un espace touristique et d'un logement touristique, toutes les subventions inscrites au plan prévisionnel de financement n'ont pas été attribuées.

Mme le Maire propose donc au Conseil municipal de solliciter :

- la DSIL auprès des services de l'Etat sur une dépense HT de 551 137€, soit 90 000€,
- un complément de subvention au titre du FDI auprès du Conseil départemental afin d'atteindre le taux plafond de 30% sur une dépense HT plafonnée à 500 000€, soit 76 000€.

Ceci permettrait à la commune de poursuivre l'achèvement de ce projet structurant situé en centre-bourg et participerait à la redynamisation du village.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité autorise Mme le Maire à solliciter ces subventions.

6. Travaux 2022 :

Travaux de voirie :

Finir le chemin de la Supplicerie, et participation à la remise en état du chemin de la Guilbaudière en mitoyenneté avec Mottereau.

Travaux du commerce :

- en attente du résultat de l'expertise réalisée courant août 2021 concernant le dégât des eaux dans le commerce,
- en attente des devis de réparation définitive de la lucarne d'une chambre d'hôtes,
- en attente d'un devis de réfection de la terrasse avant,
- demande d'un devis pour la réhabilitation du bardage du bâtiment des chambres d'hôtes.

La Passerelle :

En attente du devis de réfection du mur coté Giroux.

Etang de la Cayenne :

Etudier la faisabilité technique et financière d'un enrochement.

D'une manière générale suite à la pandémie, les entreprises sont débordées et n'arrivent plus à répondre aux demandes de devis ou d'intervention.

7. Projet de méthanisation à Nonvilliers-Grand'houx : avis :

La coopérative de Bonneval Beauce et Perche a présenté une demande d'enregistrement d'un projet d'installation de méthanisation agricole de matières végétales brutes située au lieu-dit « les Bois d'Illiers » sur le territoire de la commune de Nonvilliers-Grand'houx, projet comportant un plan d'épandage de digestats sur 30 communes.

Ce projet est soumis à une consultation du public du 25/10/2021 au 22/11/2021 et les communes intéressées par le plan d'épandage doivent émettre aussi un avis. C'est donc le cas pour Frazé.

Chaque conseiller a été informé et a pu prendre connaissance de ce dossier sur le site de la Préfecture.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable à ce projet sous réserve que ce dernier reste de dimension raisonnable à caractère agricole et non industriel et que les conditions émises par les conseils municipaux des différentes communes impactées par ce projet soient respectées.

8. Frais de remboursement par le budget annexe :

Mme le Maire informe du montant de la masse salariale et assurance du personnel consacrées à l'entretien et à l'administration du service public d'assainissement s'élevant à 2 713.21€ pour l'année 2021. Le Conseil municipal, à l'unanimité, en demande donc le remboursement au budget de l'assainissement de Frazé.

Un titre de recette sera émis au compte 70872 : Remboursements de frais par les budgets annexes pour la commune de Frazé, à l'encontre du budget de l'assainissement.

9. Acquisition des animaux de décoration prêtés depuis les Journées du Patrimoine, dans la cour de la mairie :

Suite à la présentation du devis, le Conseil municipal émet un avis favorable à l'acquisition pour un montant de 1108.80€ TTC.

10. Arrêtés du maire pris dans le cadre de sa délégation :

- **Arrêté du 27/09/2021 de constitution d'une régie d'avance et nomination** de Christine TRECUL comme régisseur,

- **Arrêté du 05/10/2021 fixant les lignes directrices de gestion** concernant la stratégie pluriannuelle de pilotage des relations humaines et les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours des agents communaux.

- **Arrêté du 08/10/2021 de renouvellement du contrat Berger-Levrault** pour les logiciels métiers pour une durée de 3 ans, pour un coût annuel de 2210^e HT.

11. Divers :

- **Commémoration du 11 novembre** : RDV devant la mairie à 11h30, dépôt d'une gerbe au monument aux morts, lecture de manifestes.

- **Banquet des anciens** : il aura lieu le jeudi 11 novembre à 12h15 à la salle des fêtes de Frazé et est offert aux habitants de 70 ans et plus. Il sera préparé par l'Étape des Saveurs : coût 35 euros par convive.

- **Débroussaillage du chemin et du fossé sis entre les Houdraises et le Bois du Pavillon** : réalisé en régie par les employés communaux. Ceci nécessite l'arrachage du grillage posé lors de la création de l'autoroute dans les années 1970 pour empêcher les animaux sauvages de la traverser afin de pouvoir par la suite passer avec un engin agricole pour l'entretien du chemin et du fossé.

- **Travaux sur la passerelle du Petit Carcahut** : à réaliser en régie.

- **Demande d'organisation d'un concert** par le violoncelliste Gautier Capuçon le 10, 11 ou 12 juillet 2022 en extérieur. Le Conseil municipal est favorable à l'organisation de cette manifestation et prendra en charge les moyens logistiques conformément à la proposition qui lui a été adressée par l'équipe de Gautier Capuçon.

- **La Croix Rouge** : lettre de remerciement pour la subvention allouée.

- **Eglise** : il est suggéré de relancer l'inventaire du mobilier. Agnès de Pétigny propose de prendre contact avec la DRAC à cet effet.

- **Dépôt sauvage de déchets verts** : une nouvelle fois dans le chemin rural des Bois des Ventes. Dépôt d'une plainte en gendarmerie.

- **Succession Gouhier** : envoyer un courrier pour défaut d'entretien du terrain et élagage des branches d'arbres dans les fils téléphoniques.

- **Cérémonie des vœux** prévue le samedi 15 janvier 2022 à la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h35.